

M. l'Orateur: A l'ordre. Vu les circonstances mentionnées par le député, il est assez difficile de dire si la question est recevable, mais, si elle l'est, je pense qu'elle devrait être inscrite au *Feuilleton*—et j'ai même des doutes à ce sujet.

[Plus tard]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question connexe à celle que le député d'Edmonton-Centre a posée tantôt. Elle s'adresse au premier ministre. Des fonds publics ont-ils été affectés à la production du programme *The Nation's Business* présenté hier soir et présumément commandité par le parti libéral?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député réitère la question posée par le député d'Edmonton-Centre. Vu qu'elle concerne des circonstances particulières, j'ai proposé qu'elle soit inscrite au *Feuilleton* et, si elle est urgente, elle pourrait être examinée au moment de l'ajournement.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La différence entre les deux questions c'est que je rattache la mienne à un programme présumément commandité par le parti libéral et à l'utilisation de fonds publics. Je crois que le premier ministre devrait être en mesure de répondre oui ou non, selon le cas.

M. l'Orateur: Le député admettra que le sujet pourrait être examiné au moment de l'ajournement, s'il y a urgence, en ce qui concerne sa question ou celle du député d'Edmonton-Centre.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RECONNAISSANCE DE LA CHINE COMMUNISTE

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-il d'autres renseignements à communiquer à la Chambre sur les négociations en vue de la reconnaissance du gouvernement de Pékin par le Canada et sur la date probable de leur aboutissement?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien de nouveau à ajouter aux informations que j'ai données à la Chambre. Les négociations se poursuivent. Je ne peux prédire quand elles aboutiront. J'espère qu'elles réussiront, mais comme je l'ai souvent dit à la Chambre, pour traiter avec les Chinois, il faut beaucoup de patience.

[M. Paproski.]

M. Baldwin: Il en faut aussi pour traiter avec le gouvernement canadien.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PUBLICATION DU LIVRE BLANC

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Peut-il dire à la Chambre si le Livre blanc proposé sur la Commission d'assurance-chômage sera publié sous peu?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Je ne peux donner de précisions à ce sujet monsieur l'Orateur. La chose dépend d'une foule d'éléments, du volume de travail de la Chambre, du gouvernement et, des comités ministériels. Nous avons signalé dans le discours du Trône qu'un document de ce genre serait publié et j'espère qu'il le sera sous peu.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si sa publication est retardée à cause des objections du ministère de la Main-d'œuvre?

L'hon. M. Mackasey: La réponse à cette question est non.

LE REFUS DE PRESTATIONS AUX TRAVAILLEURS DE CERTAINES ENTREPRISES DE LA C.-B.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Je voudrais poser au ministre du Travail une question supplémentaire qui est semblable à celle que la représentante de Vancouver-Kingsway a adressée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il s'agit des travailleurs qui ne sont pas directement touchés par les conflits ouvriers à Vancouver, notamment les employés du Conseil des ports, les métiers de la construction et les employés des journaux de la côte du Pacifique, à qui on a refusé les prestations d'assurance-chômage sous prétexte qu'ils sont en grève, et qui, n'étant pas en chômage, n'ont pas droit aux indemnités de bien-être social. Qu'est-ce que le ministre se propose de faire pour remédier à cette situation?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la politique de la Commission d'assurance-chômage en matière de grèves a été très claire et constante dans le passé. Même si les travailleurs ne font pas partie du syndicat, s'il veulent profiter des négociations qui résultent d'une grève légale, ils n'ont pas droit aux prestations parce qu'ils bénéficient de toute façon des négociations syndicales.

M. Rose: J'ai une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le nœud du problème semble être qu'ils ne sont pas...